

06 juil 2018 -16:20

## Conseil des ministres du 6 juillet 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 6 juillet 2018 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

01 juin 2018 -18:55

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juillet 2018](#)

## Approbation du contrat de gestion entre l'Etat belge et la Société fédérale de participation et d'investissement

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt et du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'arrêté royal approuvant le premier contrat de gestion entre l'Etat et la Société fédérale de participations et d'investissement.

Dans l'accord de gouvernement, le gouvernement s'est engagé à réexaminer le rôle de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) en renforçant son expertise, réorientant sa politique d'investissement et centralisant les participations de l'État au sein de celle-ci.

La première phase de la réforme de la SFPI, marquée par la réalisation de deux études, s'est achevée au cours de la période 2015-2016. Il ressort du rapport de ces études la recommandation de conclure un contrat de gestion entre la SFPI et l'État et d'ancrer cet instrument dans la loi.

Le contrat de gestion comporte sept titres :

- Dispositions générales
- Objectif
- Missions et tâches de la SFPI
- Organisation de la SFPI
- Indicateurs clés de performance et évaluation
- Rapports
- Dispositions financières
- Dispositions finales

Les indicateurs de performance critiques, en particulier, constituent une innovation majeure.

Le projet d'arrêté royal fixe la date de l'entrée en vigueur du contrat de gestion à la date à laquelle le contrat est signé. Cette signature est prévue immédiatement après l'approbation par le Conseil des ministres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et  
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

06 juil 2018 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2018

## Fonds de transition énergétique : octroi d'une aide financière aux projets sélectionnés suite à l'appel à propositions de décembre 2017

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé les projets d'arrêté royal qui visent à octroyer une aide financière aux projets sélectionnés à la suite de l'appel à propositions concernant l'utilisation des recettes du Fonds de transition énergétique.

En vertu de l'arrêté royal du 9 mai 2017 fixant les modalités d'utilisation du Fonds de transition énergétique, les recettes de ce fonds sont accordées par arrêté royal sur l'avis de la Direction générale de l'Énergie, après l'organisation d'un appel à l'introduction de propositions de projets. La Direction générale de l'Énergie a publié un appel à propositions en décembre 2017 : 25 propositions ont été introduites dans le délai imparti, parmi lesquelles 17 répondaient aux critères de sélection ou de participation.

Le Conseil des ministres donne par conséquent son accord pour l'octroi de la subvention à 17 projets et pour son imputation pour un montant de près de 28 millions d'euros sur les crédits de dépenses du fonds budgétaire "Fonds de transition énergétique", inscrit au budget général 2018 du SPF Économie. Le Conseil des ministres demande à la ministre de l'Énergie d'avancer le prochain appel de trois mois et la mandate pour modifier l'appel à proposition pour 2019 ainsi que l'arrêté royal du 9 mai 2017 fixant les modalités d'utilisation du Fonds de transition énergétique afin de donner le pouvoir au Conseil des ministres de déterminer chaque année, à l'occasion de chaque d'appel à propositions, le pourcentage de financement disponible pour les projets relatifs à la sécurité d'approvisionnement, ceux relatifs à l'énergie renouvelable et ceux relatifs au nucléaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de  
l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)

06 juil 2018 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2018

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de quatre marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un marché public pour quatre ans (2018-2022) relatif à l'achat et au leasing de plus de 85.000 PC's, au profit de la Défense ainsi que d'autres pouvoirs adjudicateurs
- un marché public relatif à l'acquisition de 15 Laser Target Designators/Markers (LTD/LTM),
- un marché public relatif à l'acquisition de deux Route Clearance Package (RCP) pour le génie de combat opérationnel et à la passation d'un contrat ouvert pluriannuel à durée de vie du matériel pour l'assistance technique. Les RCP sont des véhicules qui sont utilisés pour détecter toutes sortes d'explosifs sur les terrains et les routes
- un marché public relatif à un marché pluriannuel de services (2019-2022) à bordereau de prix concernant les activités d'agence de publicité au profit de la Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

06 juil 2018 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2018

## Participation de la Défense à la Baltic Air Policing Mission en Lituanie

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à la Baltic Air Policing Mission (BAP) en 2018 en Lituanie.

Il s'agit de l'engagement opérationnel de quatre F-16 pour la mission Baltic Air Policing dans le cadre du "Readiness Action Plan" de l'OTAN. Les avions et un détachement de soutien d'environ 50 militaires seront engagés à partir de Siauliai en Lituanie, pour une durée d'environ quatre mois de septembre à décembre 2018.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

06 juil 2018 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2018

## Defense Capacity Building en Géorgie : prolongation des activités en 2018

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation des activités de Defense Capacity Building (DCB) sur le flanc Est de l'OTAN en 2018.

Ce dossier concerne la prolongation en 2018 de la participation aux projets DCB de l'OTAN avec la Géorgie, notamment la 'Counter Mobility Initiative' avec en moyenne un spécialiste dans la période de septembre à décembre pour un maximum de trois mois.

Ces activités répondent aux objectifs suivants :

- coacher et assister les autorités géorgiennes dans le cadre du renforcement capacitaire
- améliorer les connaissances des procédures OTAN afin de promouvoir l'interopérabilité lors d'engagements opérationnels ou d'exercices communs entre les forces armées géorgiennes et celles de l'OTAN
- améliorer nos connaissances de ces pays aux frontières de l'OTAN

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

06 juil 2018 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2018

## Participation de la Défense à l'opération Historical Ordnance Disposal au large des côtes norvégiennes

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à l'opération de l'OTAN "Historical Ordnance Disposal" (HODOPS NOR 2018/2) au large des côtes norvégiennes.

Cet accord concerne l'engagement opérationnel du navire de soutien logistique Godetia avec environ 90 militaires belges, pendant environ deux semaines au mois d'août 2018, dans le cadre de l'opération de déminage "HODOPS NOR 2018/2".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>



06 juil 2018 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juillet 2018](#)

## Exemption de cotisations sociales pour certaines indemnités dans le secteur de la navigation aérienne

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters et de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à exclure des cotisations sociales certaines indemnités dans le secteur de la navigation aérienne.

Les pilotes et le personnel de cabine ont droit dans certains cas à une indemnité forfaitaire, comme le remboursement de l'achat de valises, de sous-vêtements thermiques ou encore à une indemnité pour les nuitées à l'étranger. Toutes ces indemnités constituent un coût propre à l'employeur. Comme ils sont souvent loin de chez eux pour une longue période, ils peuvent aussi recevoir une prime.

Le projet d'arrêté royal vise à exclure, dans certaines conditions, ce type d'indemnités de la notion de rémunération. Elles ne seront donc bientôt plus prises en considération pour le calcul des cotisations sociales.

Il s'agit d'une simplification administrative, tant pour le personnel que pour leur employeur. Elle devrait entrer en vigueur à l'automne 2018.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'article 19, § 2, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

06 juil 2018 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juillet 2018](#)

## Intervention de Finexpo dans trois demandes de crédit à l'exportation

Sur proposition du secrétaire d'Etat au Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé trois demandes de crédit à l'exportation.

Il s'agit de :

- la stabilisation du taux d'intérêt pour la livraison et l'installation de cinq éoliennes pour la troisième phase du projet Ngong Hills au Kenya
- la stabilisation du taux d'intérêt pour la livraison de véhicules spéciaux et d'équipements personnels pour la gendarmerie, la police et les pompiers au Bénin
- la stabilisation du taux d'intérêt pour la construction du barrage de Kamumu au Kenya

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Pieter De Crem, secrétaire d'Etat au  
Commerce extérieur, adjoint au ministre chargé du  
Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

06 juil 2018 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2018

## Concession domaniale pour des installations de transmission d'électricité dans les espaces marins

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem et du secrétaire d'Etat à la Mer du Nord Philippe De Backer, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant octroi à la SA Elia Asset d'une concession domaniale pour la construction et l'exploitation d'installations pour la transmission d'électricité dans les espaces marins situés au sud du Lodewijkbank.

Le 19 mars 2018, la S.A. Elia Asset a introduit une demande visant l'obtention d'une concession domaniale pour la construction et l'exploitation d'installations pour la transmission d'électricité, à savoir les installations du Modular Offshore Grid (MOG), dans les espaces marins situés au sud du Lodewijkbank. Ces installations font partie du Modular Offshore Grid et sont destinées à connecter les installations pour la production d'électricité des parcs éoliens de Rentel, Northwester 2, Mermaid et Seastar au réseau de transport onshore. L'ensemble des organes consultatifs qui ont été consultés ont rendu un avis favorable concernant la demande de la S.A. Elia Asset. La S.A. Elia Asset doit appliquer les conditions qui ont été déterminées par les instances consultées et qui relèvent de leurs compétences.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Tour des Finances  
Kruidentuinlaan50 boîte 155  
1000 Bruxelles  
Belgique

06 juil 2018 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2018

## Agrément d'une entreprise en tant qu'organisme d'avis pour les systèmes de vote électronique et les logiciels de recensement des voix

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant agrément de l'entreprise PWC Enterprise Advisory scrl en tant qu'organisme d'avis tant pour les systèmes et logiciels de vote électronique avec preuve papier que pour les logiciels électoraux de recensement des voix et de répartition des sièges.

Les arrêtés royaux portant agrément des différentes entreprises en tant qu'organisme d'avis du 18 décembre 2002, du 22 octobre 2004 et du 1er septembre 2006 sont abrogés.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

06 juil 2018 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2018

## Fonction de police : octroi de la qualité d'officier de police administrative

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la fonction de police et plus particulièrement à l'octroi de la qualité d'officier de police administrative.

La Commission permanente pour la police locale (CPPL) a fait part des difficultés rencontrées par les zones de police disposant d'un nombre restreint d'officiers par rapport au fait que l'officier de police administrative (OPA) doit en permanence être joignable. En effet, ce système ne suffit plus à assurer toutes les missions nécessitant l'intervention d'un OPA. Dès lors, la police locale a demandé d'exécuter la possibilité offerte par l'article 4, alinéa 2 de la loi sur la fonction de police (LFP) d'octroyer la qualité d'OPA aux fonctionnaires de police revêtus de la qualité d'officier de police judiciaire et d'auxiliaire du procureur du Roi (OPJ/APR), à savoir les inspecteurs principaux, qui assument la direction de services d'intervention permanents déterminés. C'est ce que prévoit le projet d'arrêté royal approuvé aujourd'hui. La qualité d'OPA n'est attribuée que pendant le temps de l'exercice effectif par l'inspecteur principal concerné de la direction du service d'intervention permanent (OPJ/OPA de garde). L'attribution de la qualité d'OPA dépend en outre de la réussite préalable d'une formation continuée ad hoc.

Le projet règle également l'entrée en vigueur de l'article 8 de la loi portant des dispositions diverses Intérieur - police intégrée du 21 avril 2016. Cet article porte modification de l'article 30 LFP relatif à la saisie administrative. Lors de la rédaction de la loi précitée du 21 avril 2016, il fut décidé d'attendre la finalisation de l'arrêté royal relatif aux sports de vague (lequel a été promulgué le 22 juin 2016 et est entré en vigueur le 1er juillet 2016), pour fixer l'entrée en vigueur des modifications de l'article 30 LFP.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 4, alinéa 2, de la loi sur la fonction de police et fixant la date d'entrée en vigueur de l'article 8 de la loi du 21 avril 2016 portant des dispositions diverses - police*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>



06 juil 2018 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2018

## Remplacement de quatre membres du conseil d'administration de la SNCB

Sur proposition du ministre chargé de la Société nationale des chemins de fer belges François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à remplacer quatre membres du conseil d'administration de la société anonyme de droit public SNCB.

Jean-Jacques Cloquet, Isabelle Jeurissen, Ermeline Gosselin et Laurence Glautier reprendront les mandats de Luc Joris, Valérie Leburton, Renaud Lorand et Valentine Delwart.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 00  
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot  
Porte-parole  
+32 471 44 92 49  
[melisa.blot@bellot.fed.be](mailto:melisa.blot@bellot.fed.be)

Jasper Pillen  
Porte-parole  
+32 472 78 89 17  
[jasper.pillen@bellot.fed.be](mailto:jasper.pillen@bellot.fed.be)

06 juil 2018 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2018

## Paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé, pour 2018.

Dans le cadre de la fixation du budget 2018, des moyens ont été prévus dans le budget de l'Institut d'assurance maladie-invalidité (Inami) pour le financement des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé et conclus en 2005. Concrètement, il s'agit en l'occurrence du financement du parrainage dans les hôpitaux (mesure destinée au transfert des connaissances et de l'expérience des travailleurs salariés âgés aux jeunes disposant d'une formation de base moins poussée) et du financement du congé supplémentaire pour les membres du personnel âgés de 50 ans au moins qui ne bénéficient pas des mesures en matière de fin de carrière (chaque fois dans les centres ou services publics et privés).

À cette fin, l'Inami doit effectuer des versements au Fonds Maribel social des établissements et des services de santé et à l'ONSS (Office national de sécurité sociale) en ce qui concerne les établissements et services publics. Le projet d'arrêté royal détermine le montant de ces versements.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé, qui a été conclu par le gouvernement fédéral en 2005 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs, pour autant qu'il concerne le parrainage et la mesure de congé supplémentaire pour l'année civile 2018*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

06 juil 2018 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juillet 2018](#)

## Financement des accords sociaux qui ont trait au secteur des soins de santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant pour l'année 2018 les montants des indemnités des mesures prévues dans les accords sociaux qui ont trait au secteur des soins de santé et des mesures prévues dans le plan d'attractivité de la profession de praticien de l'art infirmier.

Dans le cadre de la fixation du budget 2018, des moyens ont été prévus dans le budget de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami) pour le financement des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé. Dans cette note il s'agit en l'occurrence des services de soins à domicile, des maisons médicales (chaque fois les services ou centres publics et privés) et des services de la Croix-Rouge.

Pour être en mesure d'assurer le financement, l'Inami doit verser les moyens financiers nécessaires d'une part au Fonds des établissements et des services de santé et d'autre part au Fonds Maribel social de l'ONSS (Office national de sécurité sociale), en ce qui concerne les services publics de soins à domicile et les maisons médicales. Le projet détermine les montants de ces versements.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal fixant pour l'année calendrier 2018 les montants des indemnités des mesures prévues dans les accords sociaux qui ont trait au secteur des soins de santé et qui ont été conclus par le gouvernement fédéral les 1er mars 2000, 28 novembre 2000, 26 avril 2005, 18 juillet 2005, 4 février 2011, 25 février 2011 et 24 octobre 2012 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs et des mesures prévues dans le plan d'attractivité de la profession de praticien de l'art infirmier prévu dans les accords du 4 mars 2010 et le 17 mars 2010, pour autant qu'elles concernent des travailleurs occupés dans le secteur des soins à domicile, dans les maisons médicales et par la Croix-Rouge*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>

06 juil 2018 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juillet 2018](#)

## Transfert de personnel de l'Inami vers les Communautés et la Commission communautaire commune

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal relatifs au transfert de membres du personnel de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami) vers les Communautés et la Commission communautaire commune.

Suite à la sixième réforme de l'Etat, des membres du personnel de l'Inami doivent être transférés le 1er janvier 2019 vers les Communautés et la Commission communautaire commune. Neuf personnes seront pour l'instant transférées vers la Communauté flamande, six vers la Communauté française et deux vers la Commission communautaire commune.

Les projets peuvent être soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal relatif au transfert de membres du personnel de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité à la Communauté flamande*

*Projet d'arrêté royal relatif au transfert de membres du personnel de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité à la Communauté française*

*Projet d'arrêté royal relatif au transfert de membres du personnel de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité à la Commission communautaire commune*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>

06 juil 2018 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juillet 2018](#)

## Règlement de répartition du tribunal de première instance du Hainaut et du tribunal de police du Limbourg

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance du Hainaut et du tribunal de police du Limbourg.

Le premier projet concerne le tribunal de première instance du Hainaut et prévoit une disposition concernant la compétence des chambres du conseil ainsi que la centralisation de certaines matières pénales, soit dans une seule division, soit dans deux divisions. Lorsque des matières sont centralisées dans deux divisions, le règlement de répartition des affaires détermine le territoire sur lequel ces divisions sont compétentes.

Le second projet concerne le tribunal de police du Limbourg et répartit les tribunaux de police, via un règlement de répartition des affaires, en deux ou plusieurs divisions. Il détermine également le territoire de chacune de ces divisions. Le projet redéfinit notamment le territoire de la division de Maaseik, de manière à ce qu'elle puisse exercer sa juridiction sur le territoire de la ville de Maaseik. Par ailleurs, le projet anticipe la fusion de certaines communes prévue au 1er janvier 2019.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance du Hainaut, et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de commerce et des tribunaux de police*

*Projet d'arrêté royal fixant règlement de répartition des affaires du tribunal de police du Limbourg et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de commerce et des tribunaux de police*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique